

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Liaison entre Athis-Mons et le poste de relevage SESAME (Projet VL8)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jacques OLIVIER

RCS / SIRET

2 5 7 5 5 0 0 0 4 0 0 0 7 7

Forme juridique

Etablissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. c) Ports de plaisance d'une capacité d'accueil inférieure à 250 emplacements.	Le projet est soumis au régime de déclaration pour les rubriques IOTA suivantes : 1.1.1.0, 2.1.5.0, 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.3.0, 3.1.4.0 et 3.2.2.0
22. Installation d'aqueducs sur de longues distances.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en des modifications du réseau d'assainissement et plus précisément en la création d'une liaison entre le poste d'Athis-Mons (V10) et le poste de relevage SESAME. Cette liaison, nommée VL8, permettra le renforcement de la capacité de transport des eaux usées jusqu'à l'usine de Valenton pour limiter les rejets d'eaux non traitées en Seine.

Aucune intervention structurante de réhabilitation ne serait envisageable sur les conduites de transfert ou le poste P5 sans déversements importants au milieu naturel puisque ce complexe (siphon sous la Seine, Athis-Crosne, Poste P5, Crosne-Valenton) est l'unique moyen d'acheminer les effluents du réseau Sud-Est vers l'usine de Valenton. Faute de solution alternative, il ne peut être mis à l'arrêt.

Aucun travaux de démolition n'est prévu pour ce projet.

4.2 Objectifs du projet

Les récents épisodes de crues (2016 et 2018), couplés aux problèmes structurels des collecteurs Athis-Crosne et Crosne-Valenton, et à la vulnérabilité du poste P5 (feutrage des dégrilleurs) ont généré d'importants déversements au milieu naturel, y compris par temps sec à la suite d'épisodes pluvieux. Le poste P5 est de surcroît installé en zone inondable.

Le but du projet est donc d'ajouter une nouvelle canalisation entre Athis-Mons et la STEP Seine Valenton, afin d'empêcher le déversement d'eaux usées dans le milieu naturel. Le projet permettra ainsi d'améliorer la qualité de la Seine pour :

- atteindre les objectifs de bon état de la Seine à l'horizon 2021, en cohérence avec la directive cadre sur l'eau (DCE) ;
- atteindre la qualité baignade en Seine à Paris en 2024, en lien notamment avec les JOP 2024.

Il convient également de relever que deux usines majeures de production d'eau potable qui alimentent le Grand Paris (Orly (300 000m³/j) exploitée par Eau de Paris et Choisy-le-Roi (600 000 m³/j) par le SEDIF) prélèvent l'eau de la Seine à 6 km à l'aval du complexe Athis-Crosne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans son ensemble, le dossier VL8 est constitué de plusieurs lots techniques dont les mises en service s'échelonnent dans le temps :

- VL8-lot technique 0 : création des puits de travail nécessaires au creusement par tunneliers et micro-tunnelier. Il s'agit des puits de SESAME, Vigneux 15, Vigneux 10, Villeneuve Saint Georges et Orly.
- VL8-lot technique 1 : un collecteur sera réalisé par un tunnelier de diamètre fini de 3 000 mm entre la station de SEINE AMONT jusqu'au puits situé en rive gauche de Seine sur le territoire de la commune d'Orly.
- VL8-lot technique 2 : un collecteur sera réalisé par un tunnelier de diamètre fini de 3 000 mm depuis le puits dénommé Vigneux 15 en aval de l'écluse de Vigneux en rive droite de Seine jusqu'au puits situé en rive gauche de Seine à Orly où débouchera également le lot 1.
- VL8-lot technique 3 : un collecteur sera réalisé en micro-tunnelier de diamètre fini de 2 500 mm. Ce tunnel sera réalisé en deux tronçons à savoir :
 - Depuis le puits Vigneux 10 en aval de l'écluse d'Ablons en rive droite de Seine jusqu'au puits Athis au débouché de l'Orge, en rive gauche de Seine à Athis-Mons (d'une distance de 1 200 ml) en pose de voussoirs.
 - Depuis le puits Vigneux 10 jusqu'au puits Vigneux 15 (d'une distance de 1 100 ml) en fonçage.

Parallèlement, le projet VL8 intégrera plusieurs autres travaux qui seront réalisés lors de marchés ultérieurs :

- VL8-Lot technique 4 : Equipement du puits SESAME (travaux Electricité, Automatismes, mise en service de la Bâche de pompage A, équipements de Ventilation, équipements de dégrillage et de vannage à SESAME).
- VL8-Lot technique 5 : Travaux sur les ouvrages SIAAP en liaison avec les ouvrages voisins DSEA, Syndicat de l'Orge et SYAGE hors puits sus-nommés dans les lots 0 à 3.
- VL8-Lot technique 6 : Équipements des ouvrages ORLY, Villeneuve Saint Georges, Vigneux 15, Vigneux 10 et Athis Mons.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le futur collecteur VL8 est un collecteur de 2,5 m ou 3 m de diamètre d'une longueur de 8,7 km. Son diamètre sera de 3 m intérieur pour les portions entre Vigneux 15 et la station SESAME.

La canalisation fera la liaison entre le réseau actuel du syndicat de l'Orge à Athis-Mons et le poste de relevage SESAME dans l'usine de traitement des eaux usées Seine-Valenton. Le tracé du projet prévoit de traverser à trois reprises la Seine. Au total, six puits étanches aux eaux souterraines seront installés : un à Athis Mons, deux à Vigneux-sur-Seine, un à Villeneuve-Saint-Georges, un à Orly et un à Valenton.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Rubrique 24 de l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement :

Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires. (Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité supérieure ou égale à 150 000 équivalents-habitants.)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale du collecteur VL8 :	8,7 km
Diamètre du collecteur VL8 :	2,5 m à 3 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 2° 23' 57" 743 Lat. 48° 42' 36" 204

Point d'arrivée :

Long. 2° 26' 56" 01 Lat. 48° 45' 41" 867

Communes traversées :

Athis Mons, Vigneux-sur-Seine, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi, Orly et Valenton.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie sud du projet (d'Athis-Mons à Villeneuve-Saint-Georges) se situe au niveau d'une ZNIEFF de type 2. Il s'agit de la ZNIEFF nommée "Vallée de Seine", dont l'intérêt est tant floristique que faunistique. La ZNIEFF de type 1 la plus proche est située à 1 km au nord du tracé du projet (ZNIEFF nommée "Friches du lac de Créteil").
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se situe à 2,4 km du tracé du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé du projet passe à proximité d'un monument historique : l'église Saint-Georges à Villeneuve-Saint-Georges mais il ne traverse pas le périmètre de protection de ce monument. Un autre monument historique est présent à moins de 1 km du projet, il se nomme Château d'Athis et se situe à Athis Mons.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les diagnostics de zones humides réalisés en décembre 2020 sur le site de Vigneux-sur-Seine et d'Orly n'ont pas montrés la présence de zones humides sur les terrains.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emprise des chantiers en zonage PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque de découverte de sols pollués dans ces secteurs est élevé au vu de l'analyse des bases de données nationales BASIAS et BASOL. La quantité et la qualité (inerte ou non, pollué ou non) des terres excavées ont été évaluées par les maîtres d'œuvre sur la base du stade actuel des études (AVP-b). Dans l'attente de plans de gestion plus précis, les cinq premiers mètres des terrains (remblais et éboulis) ont été considérés comme pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux usines de production d'eau potable à 6 km à l'aval du complexe Athis-Crosne.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau du puits de Vigneux-sur-Seine, le projet est compris dans le site inscrit nommé Rives de la Seine.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche du projet est une zone Natura 2000 Oiseau. Elle est localisée à 10 km au nord, se nomme "Sites de Seine-Saint-Denis" et est numérotée FR1112013. Elle possède une superficie totale de 14 250 hectares et ne possède aucun lien direct avec la zone d'étude du projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé "Vallée de l'Yerres aval et ses abords entre Villeneuve-Saint-Georges et Varennes-Jarcy" est localisé à moins de 200 m du tracé du projet, au niveau du puits de Villeneuve-Saint-Georges.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement provisoire dans l'eau souterraine durant la phase travaux. Des dispositions constructives seront prises pour limiter les débits d'épuisement (parois moulées, jupes injectées, bouchons injectés). Le débit cumulé de pompage est inférieur à 80 m ³ /h. En phase d'exploitation, il est prévu la réalisation d'ouvrages qui seront étanches à l'eau souterraine. Ceci étant, d'éventuelles infiltrations résiduelles à travers la structure peuvent subsister ; auquel cas, un recueil et une évacuation de ces eaux d'infiltration sera réalisé. Il s'agit de débits extrêmement réduits.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le débit de pompage sera faible et temporaire.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais de matériaux principalement liés au microtunnelier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone humide au niveau des sites de Vigneux-sur-Seine et d'Orly. Le repérage des zones potentielles de frayère a permis de déterminer le meilleur positionnement des installations temporaires (Duc d'Albe et estacades). Les emprises chantiers sont situées soit en milieu urbain (SESAME, VSG et Athis), soit au niveau d'une parcelle agricole (Vigneux-sur-Seine). Seule l'implantation d'Orly se fera au niveau d'une parcelle non construite, de type prairie/friche industrielle). L'incidence du projet sur les trames vertes et bleues est considérée comme faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zone Natura 2000 à proximité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une partie du tracé du futur projet prévoit de passer à Vigneux-sur-Seine, sur des terrains agricoles (propriété d'HAROPA qui souhaite, à terme, créer un port fluvial de commerce dans cette zone).</p> <p>Une faible surface de l'emprise sera utilisée afin de minimiser l'impact des installations temporaires dans la zone en phase chantier. En phase exploitation, seule une trappe de visite persistera afin de permettre l'entretien de l'ouvrage enterré.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>14 sites ICPE à 1 km ou moins du projet, dont un site SEVESO seuil Haut qui correspond à la station d'épuration du SIAAP à Valenton.</p> <p>Cependant, le projet, au niveau de la station SESAME, est programmé pendant la période de chômage de la station, permettant d'éviter toute incidence sur la station de Valenton.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Emprise des chantiers en zonage PPRI, risque inondation par remontées de nappe et risque de retrait gonflement des argiles.</p> <p>Pendant la phase travaux, toutes les mesures seront prises pour sécuriser les installations en cas de crue (suivi de Vigicrue, mise en place de procédure de retrait). De plus, des réflexions ont permis de limiter l'emprise des installations chantiers.</p> <p>Pendant la phase d'exploitation, le projet n'aura pas d'influence sur le risque inondation (pas de dégradation du lit majeur).</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux d'exhaure seront collectées et dirigées vers la station d'épuration de Valenton. Aucun rejet direct en Seine n'est prévu. Avant rejet dans le réseau, les eaux seront décantées et dessablées.</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Afin de maîtriser l'incidence du projet sur la circulation routière, il est prévu de transporter par voie fluviale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Livraison des équipements / matériaux • Enlèvement des matériaux (principalement déblais liés au microtunnelier). <p>Les flux de camions seront donc très limités.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le forage des puits et des canalisations pourront engendrer temporairement des nuisances sonores. Les flux de camions seront très limités, puisqu'il est prévu de privilégier le transport par voie fluviale.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de nuisances olfactives prévisibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le forage des puits et des canalisations pourront engendrer temporairement des vibrations locales.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront être une source temporaire d'émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux d'exhaure seront collectées et dirigées vers la station d'épuration de Valenton. Aucun rejet direct en Seine n'est prévu.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux d'exhaure seront collectées et dirigées vers la station d'épuration de Valenton. Avant rejet dans le réseau, les eaux seront décantées et dessablées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les travaux prévoient l'excavation d'une quantité importante de terre, polluées ou non. Ces terres seront gérées sur site et seront évacuées hors du chantier, selon la réglementation sur les déchets et les documents de planification en vigueur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé du projet passe à proximité de sites inscrits, d'un site classé et de monuments historiques. Cependant, le projet aura à termes peu d'influence sur le paysage ouvert, en lien avec l'absence d'émergence. Aucune incidence n'est identifiée sur le patrimoine historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du tracé du futur projet prévoit de passer à Vigneux-sur-Seine, sur des terrains agricoles (propriété d'HAROPA qui souhaite, à terme, créer un port fluvial de commerce dans cette zone). Une faible surface de l'emprise sera utilisée afin de minimiser l'impact des installations temporaires dans la zone en phase chantier. En phase exploitation, seule une trappe de visite persistera afin de permettre l'entretien de l'ouvrage enterré.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet VL8 ne semble pas nécessiter d'évaluation environnementale au regard des points suivants:

- pas d'impact environnemental significatif en phase travaux ;
- conception des puits permettant de garder au maximum l'étanchéité afin de préserver la protection naturelle de l'aquifère.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 « Notice complémentaire »

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

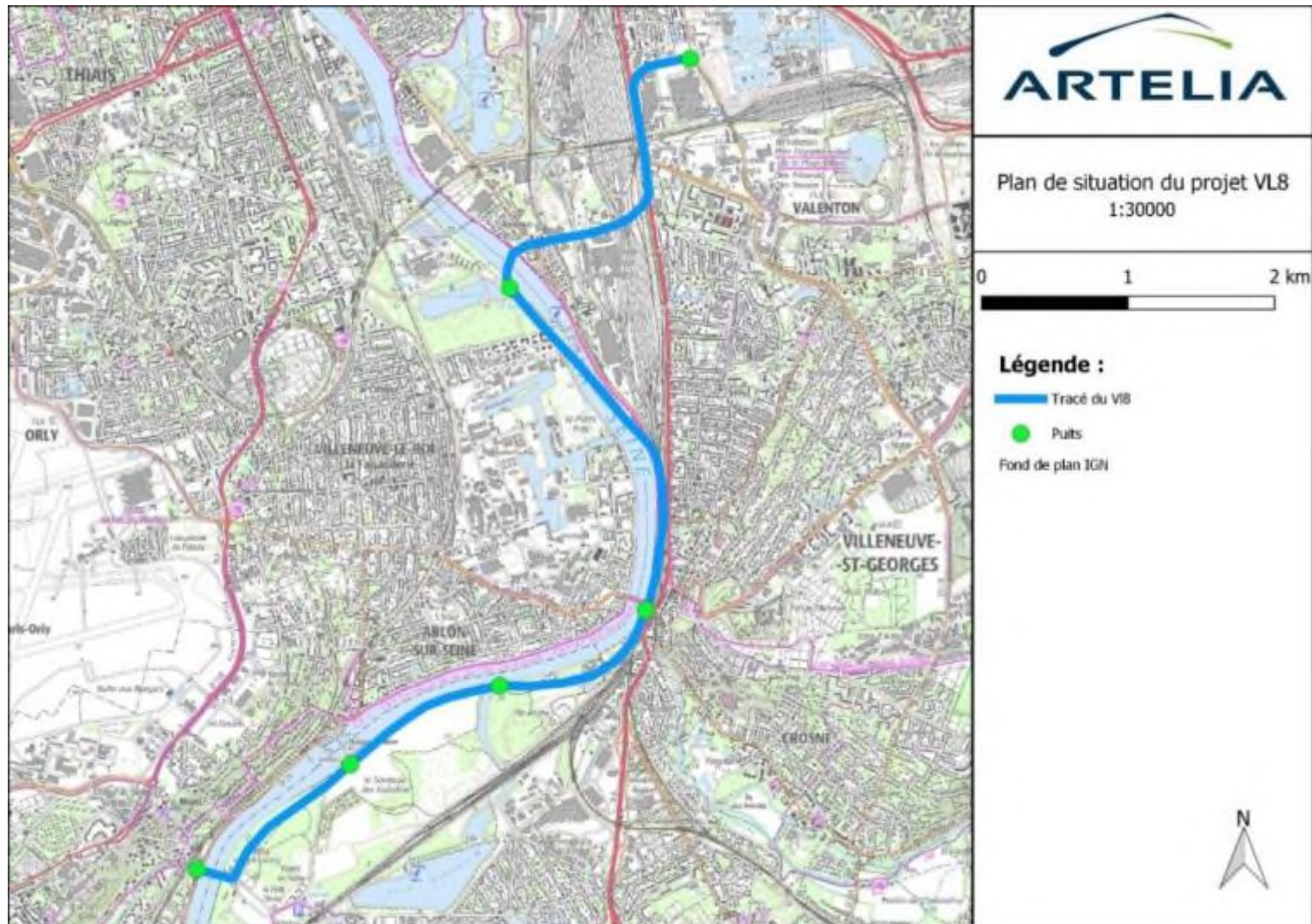
le, 15/01/2021

Signature

Le Directeur Général


Jacques OLIVIER

1. ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION DU PROJET



2. ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE PROJET

2.1. PUIS D'ATHIS-MONS



2.2. PUIITS 2 ET 3 À VIGNEUX-SUR-SEINE (PHOTOGRAPHIES PRISES LE 18/12/2020)



2.3. PUIXS 4 À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES





2.4. PUIITS 5 À ORLY (PHOTOGRAPHIES PRISES LE 30/12/2020)

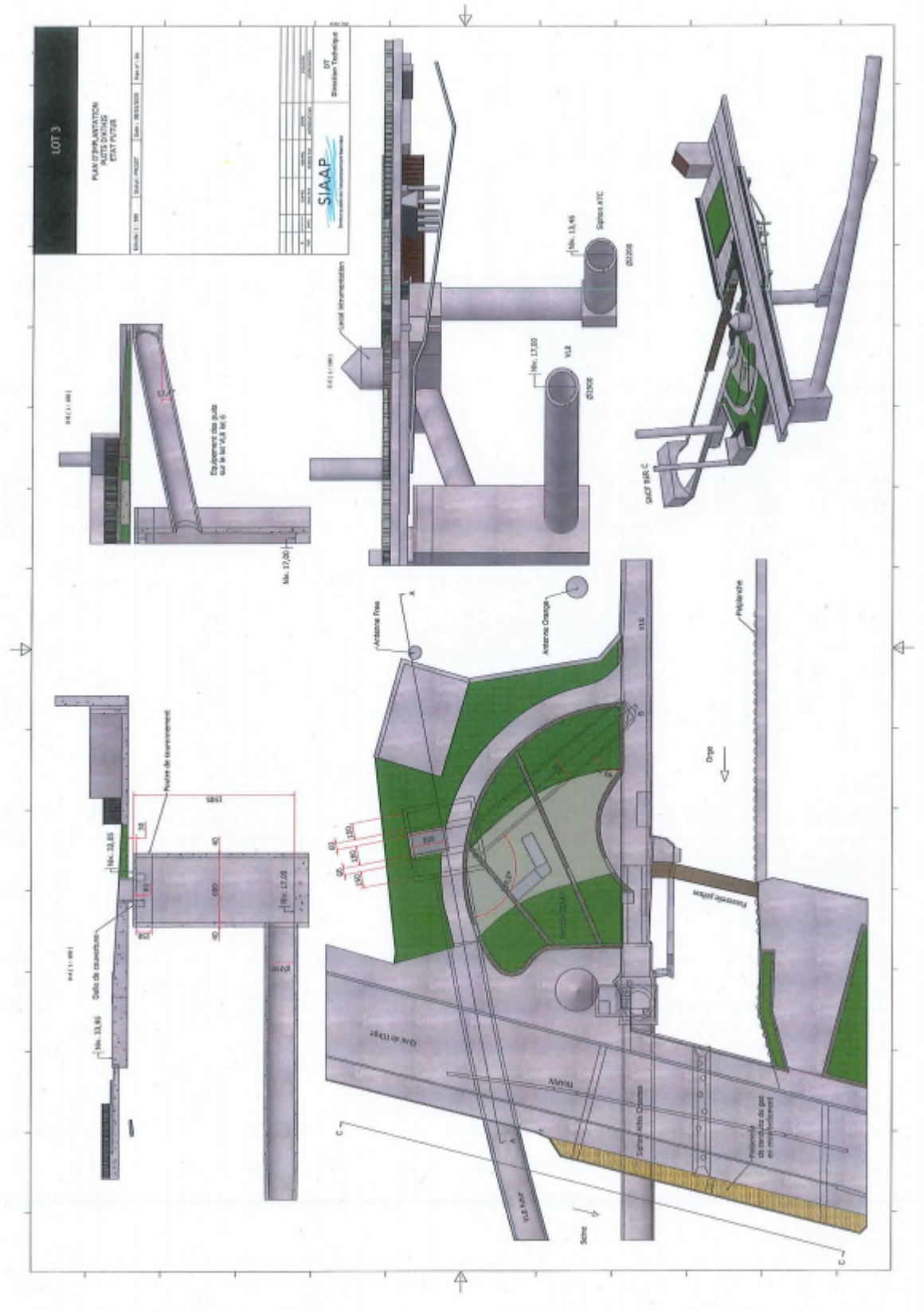


2.5. PUIITS 6 À VALENTON (SESAME)

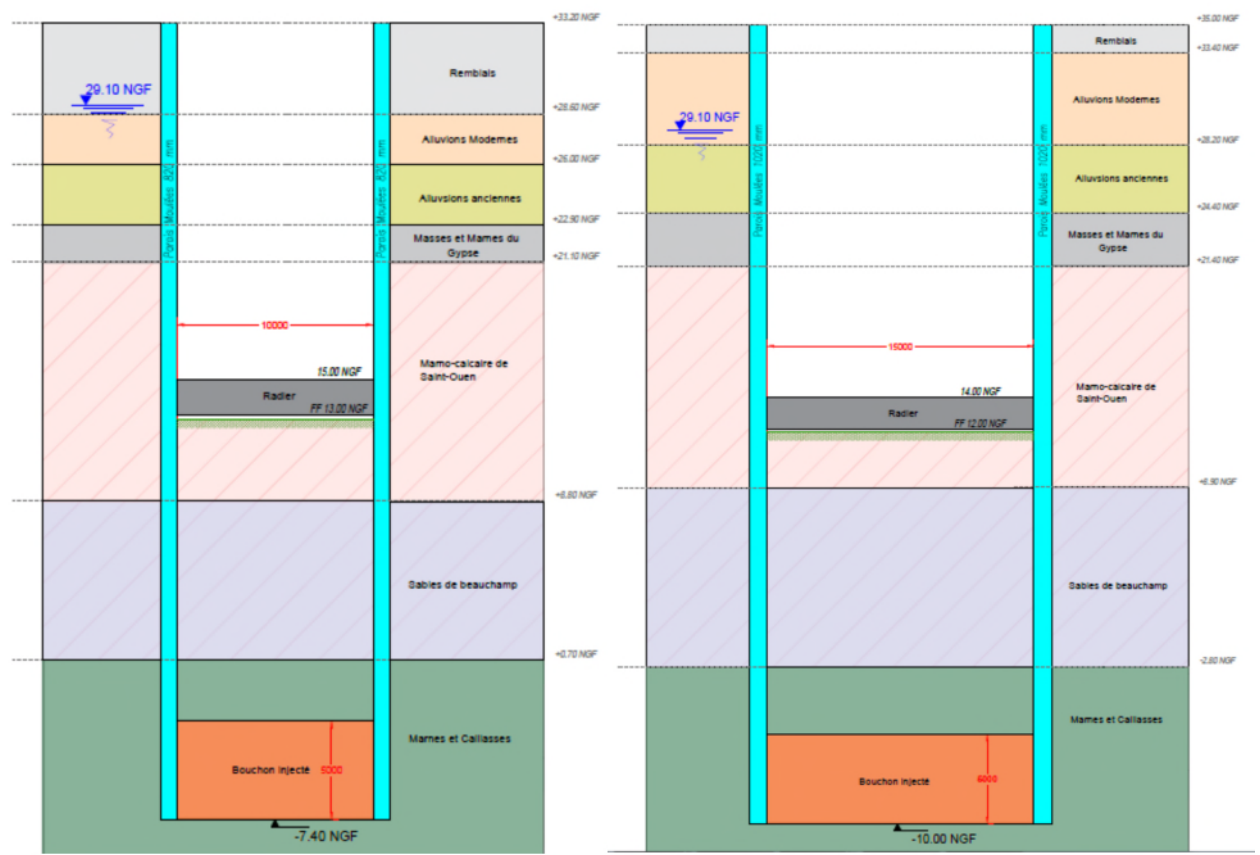
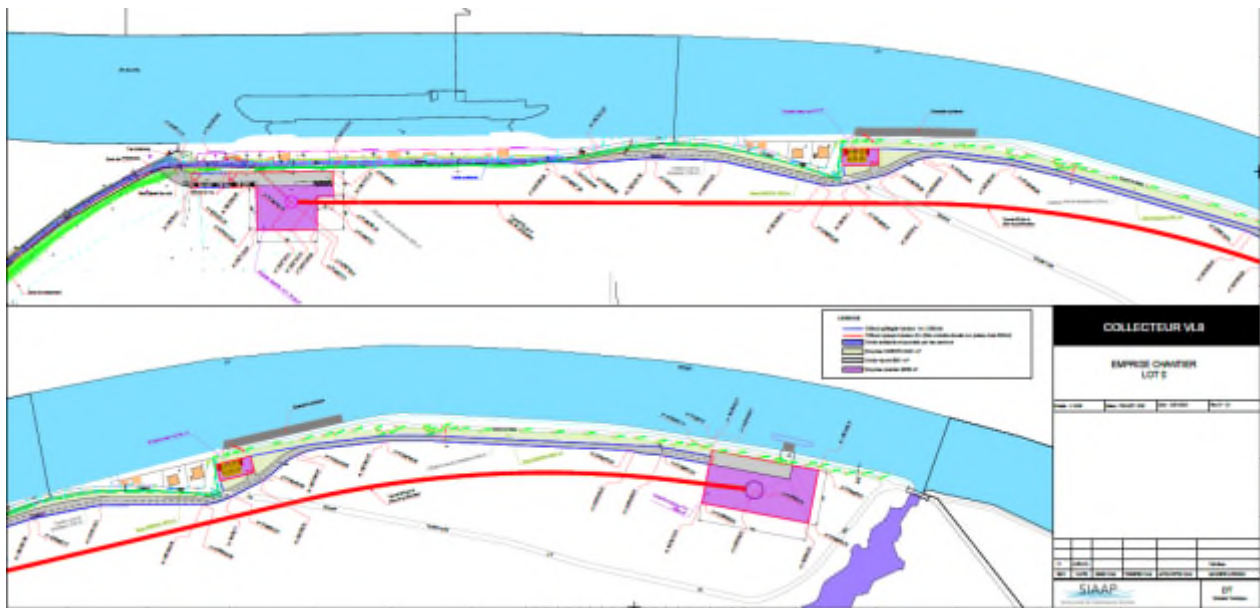


3. ANNEXE 4 : PLANS DE PROJET

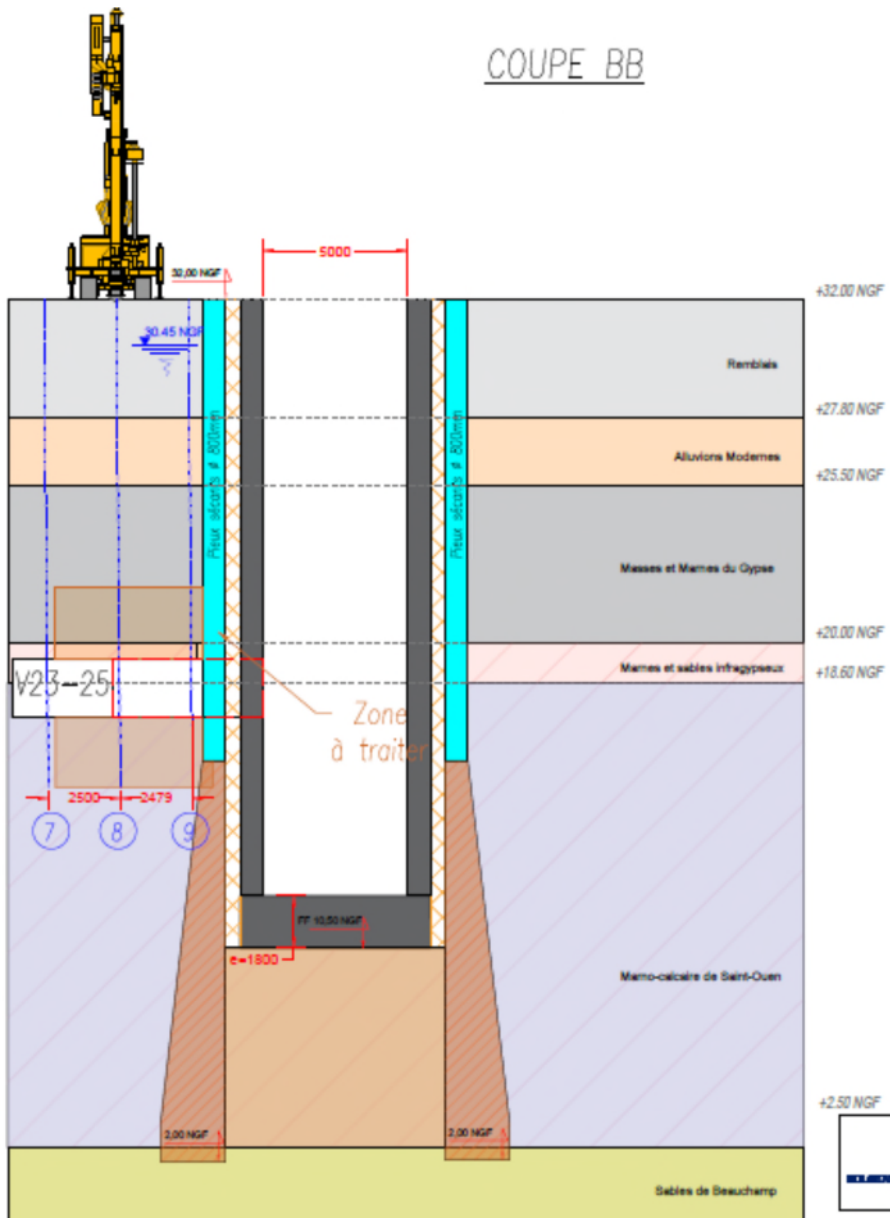
3.1. PUIS ATHIS-MONS



3.2. PUIS 2 ET 3 À VIGNEUX SUR SEINE

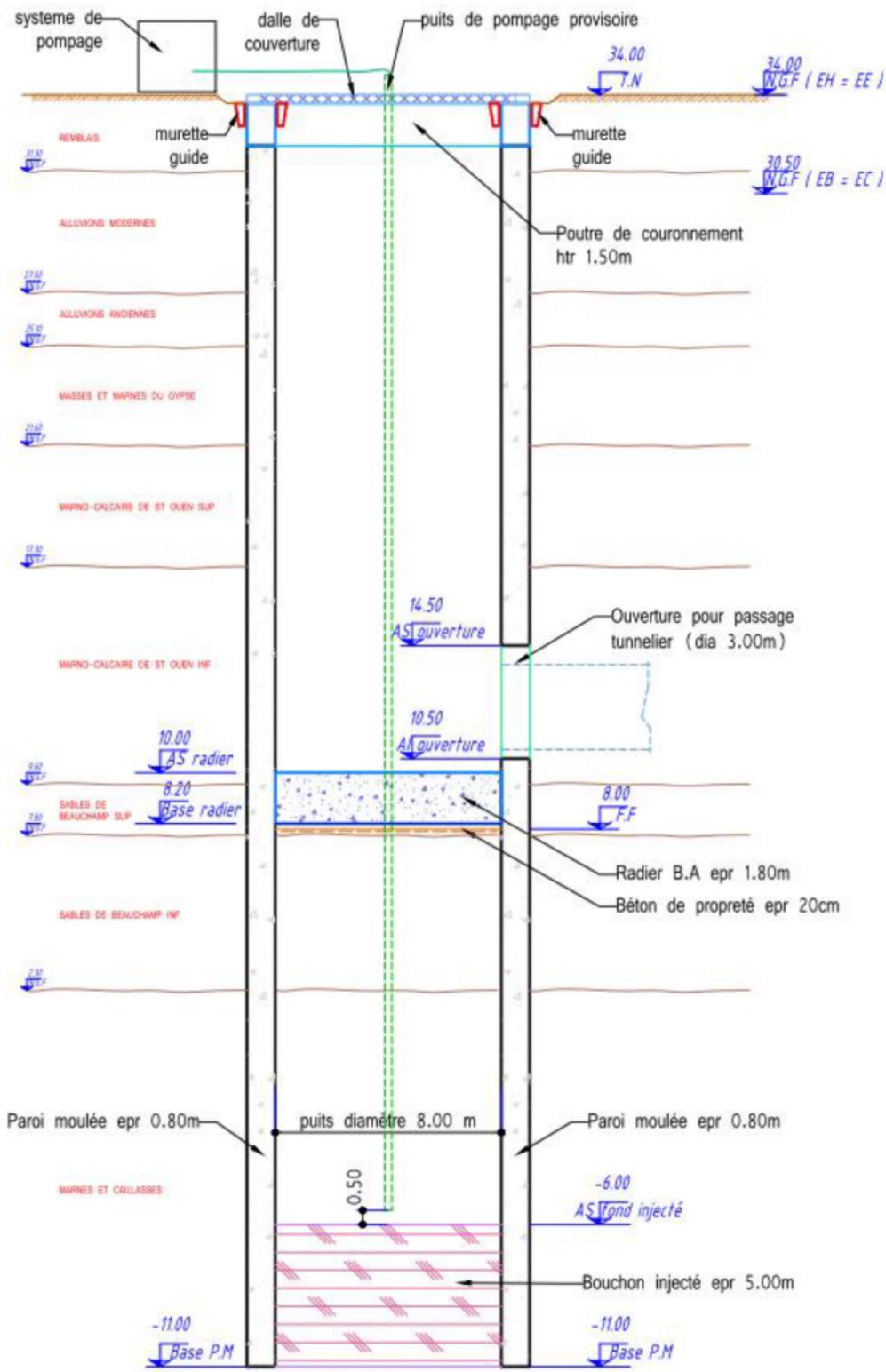


3.3. PUIIS 4 À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

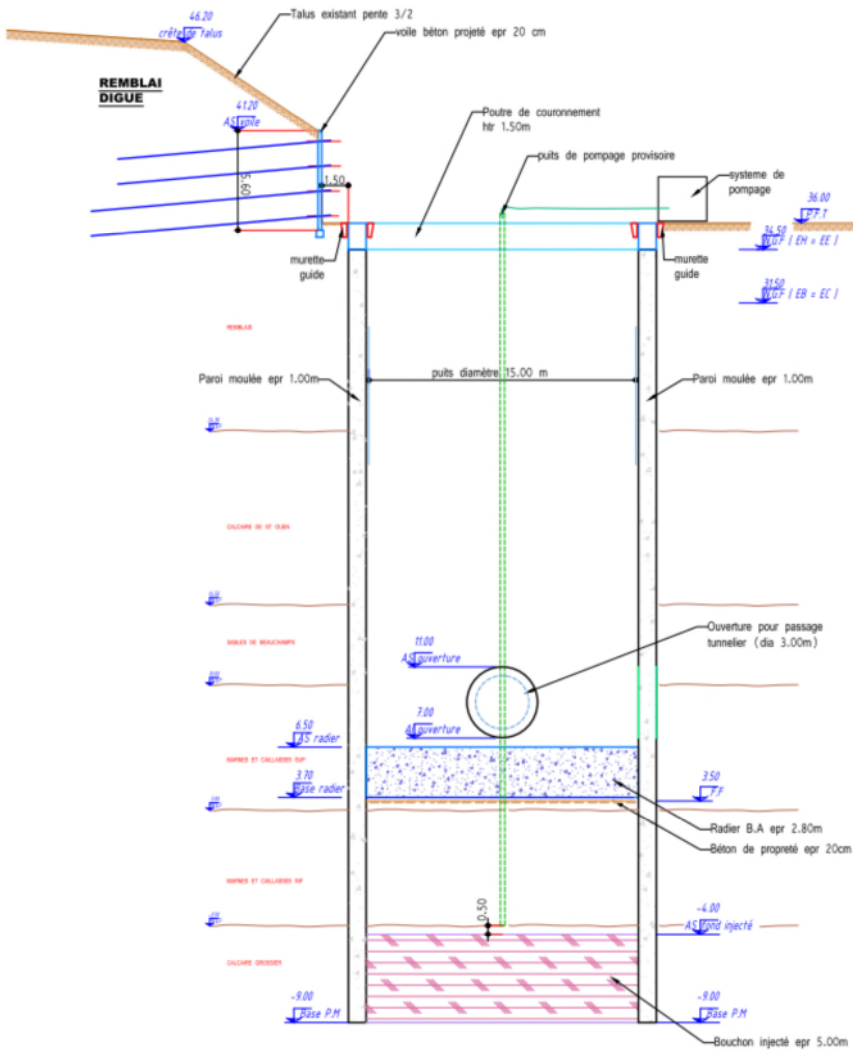


3.4. PUIITS 5 À ORLY



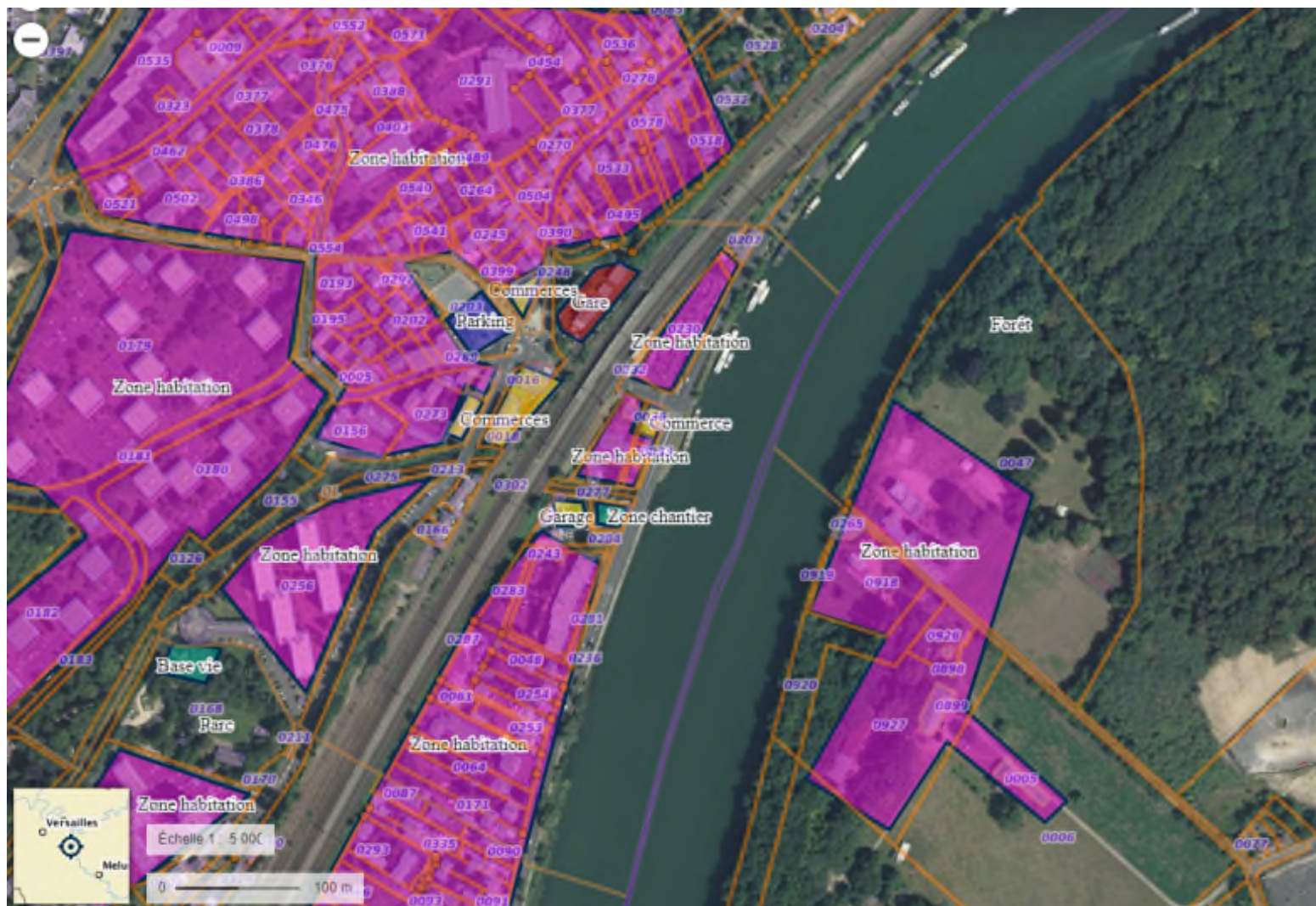


3.5. PUIS 6 À VALENTON (SESAME)



4. ANNEXE 5 : ENVIRONNEMENT DU PROJET

4.1. PUIITS ATHIS-MONS

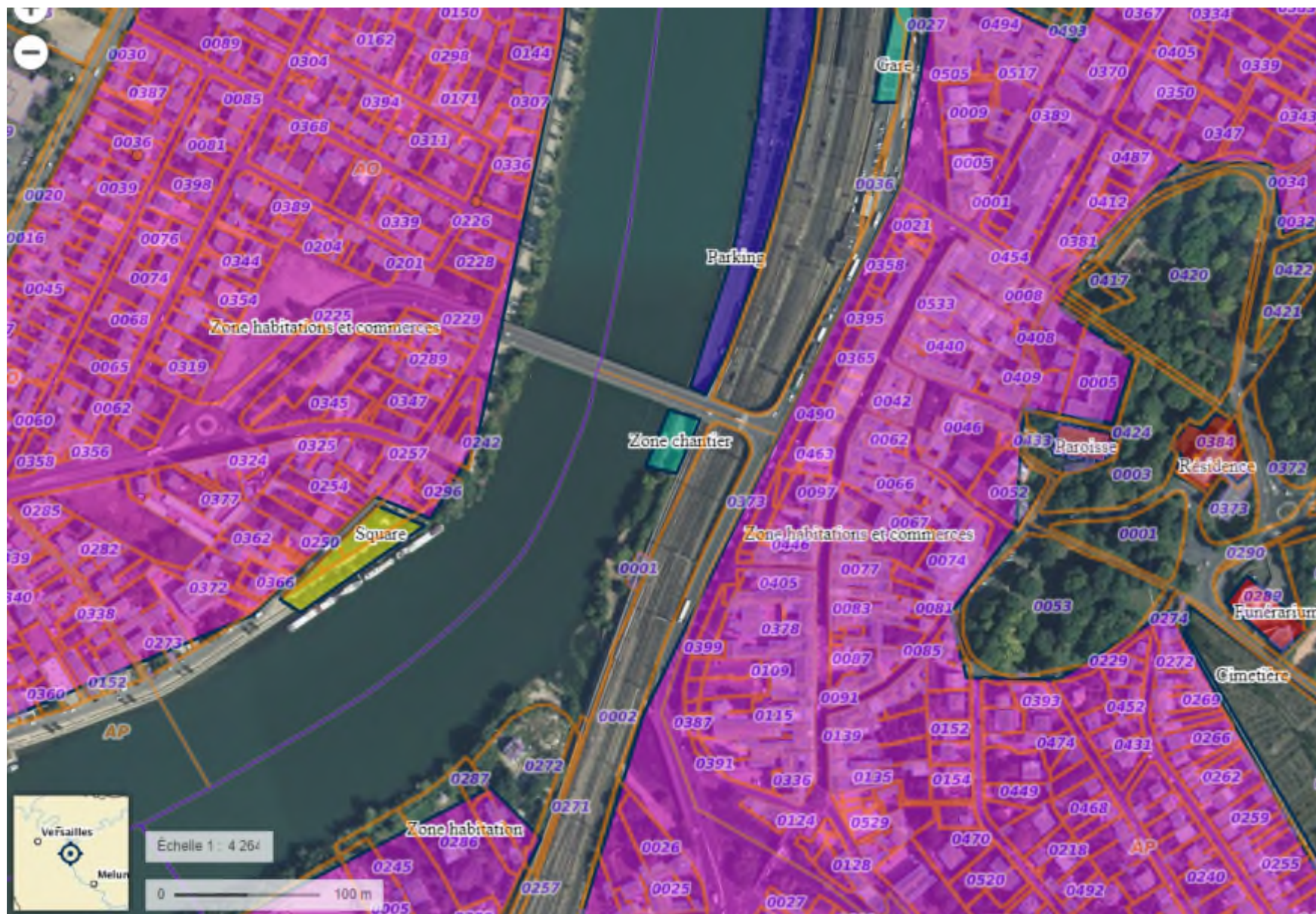


4.2. PUIITS 2 ET 3 À VIGNEUX SUR SEINE





4.3. PUIITS 4 À VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES



4.4. PUITES 5 À ORLY



4.5. PUIITS 6 À VALENTON (SESAME)





5. ANNEXE 6 : PLAN DE SITUATION DU PROJET VIS-À-VIS DES ZONES NATURA 2000

